

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à 18h15, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 52

Date de convocation de la commune de La Hague : 6 décembre 2023

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys (arrivée à 18h37), BEAUMONT Monique, BECQUET Dominique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CRANOIS Louis, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DIGARD Antoine (arrivé à 18h57), DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GOBIL Françoise, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, HENRY Claude, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LADVENU Nathalie, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LAVENU Patrick, LECOSTEY Jean, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Fabienne, SANSON Noël (départ à 20h32), TARDIF Pierre.

EXCUSES : COLLET Christian, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, FRACHET Nadine, LARGERIE Anne, LECOSTEY Fabrice, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien.

PROCURATIONS :

Madame ALLENO Gwladys a donné procuration à monsieur LEFRETEUR Emmanuel (jusqu'à 18h37).

Madame CHARLES Véronique a donné procuration à madame BEAUMONT Monique.

Monsieur DALMONT Hubert a donné procuration à monsieur BELHOMME Dominique.

Madame DESBOIS Noémie a donné procuration à monsieur GAUMAIN Mathieu.

Monsieur DIGARD Antoine a donné procuration à madame MAHIER Manuela (jusqu'à 18h57).

Monsieur FLEURY Jean-Marie a donné procuration à madame LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse.

Madame HAMELIN Magali a donné procuration à monsieur CRANOIS Louis.

Madame LEDAUPHIN Nathalie a donné procuration à madame NICOLLE Stéphanie.

Madame SANSON Séverine a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Monsieur TOLLEMER Pierre a donné procuration à madame ADOUE Chantal.

Monsieur TRAVERT Laurent a donné procuration à monsieur RENOUF Jean-Luc.

Monsieur LETOURNEUR Bruno a été élu secrétaire de séance.

Madame MAHIER Manuela ouvre la séance à 18h20 et constate que le quorum est atteint.



Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.



Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame MAHIER demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 par 61 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote.



52DL2023-002

Actualisation des membres des commissions municipales

Par 61 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider la composition des commissions municipales permanentes.



75DL2023-028

Versement d'une subvention de fonctionnement aux CEMEA

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer aux CEMEA Normandie une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 375 euros.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Autoriser madame le maire à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.



11DL2023-004

Programme Petites Villes de Demain : Convention chapeau opération de revitalisation du territoire multi-sites du Cotentin – Avenant n° 1

Par 55 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Confirmer son engagement dans les programmes Action cœur de ville, Petites villes de demain et opération de revitalisation de territoire,

- Donner son accord pour que le maire ou son représentant engage toutes les démarches y afférentes ;
- Autoriser le maire ou son représentant à adhérer à l'avenant n°1 à la convention chapeau l'opération de revitalisation du territoire multi-sites et de signer toute pièce nécessaire à leurs réalisations.

↪ **84DL2023-011** **Création d'un réseau d'ambassadeurs du Géoparc La Hague**

Par 47 voix pour, 14 voix contre et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Engager chaque année une campagne de promotion pour devenir ambassadeurs du Géoparc.
- Signer la charte des ambassadeurs du Géoparc La Hague.

↪ **536DL2023-005** **Désignation d'un représentant de la commune de La Hague au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin**

- DUBOST Hubert : 44 voix
- BECQUET Dominique : 14 voix
- 5 conseillers n'ont pas pris part au vote

Par 44 voix pour, M. Hubert DUBOST est désigné pour siéger au conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin.

↪ **86DL2023-003** **Dérogation au repos dominical pour les salons de coiffure pour la période de décembre 2023**

Par 46 voix pour, 2 voix contre, 13 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accéder à la demande de l'union nationale des entreprises de coiffure de Normandie en autorisant l'ouverture des salons de coiffures sur le territoire de La Hague les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

↪ **86DL2023-004** **Dérogation au repos dominical pour intervention sur le site Orano Recyclage**

Par 57 voix pour, 3 abstentions et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accéder aux demandes de dérogation au repos dominical des sociétés ACEPP ENTREPRISE et ALTEN SA pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

↪ **86DL2023-005** **Dérogation au repos dominical pour les salariés des commerces du secteur automobile pour l'année 2024**

Par 42 voix pour, 8 voix contre, 12 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accéder à la demande de MOBILIANS en autorisant l'ouverture dominicale des distributeurs automobiles implantés sur le territoire communal les dimanches suivants :
 - Dimanche 14 janvier 2024,
 - Dimanche 17 mars 2024,
 - Dimanche 16 juin 2024,
 - Dimanche 15 septembre 2024,
 - Dimanche 13 octobre 2024.

↪ **14DL2023-024** **Convention recouvrement des recettes publiques de la commune de La Hague**

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention avec les services de la direction départementale des finances publiques de Cherbourg.

↪ **711DL2023-014** **Budget 2024 – ouverture des crédits d'investissement**

Par 57 voix pour, 4 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2024, madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

↪ **712DL2023-008** **Tarification des services publics locaux – ajout de tarifs et modification de libellés pour les musées du Tourp et Millet**

Par 58 voix pour et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les modifications et ajouts appliqués sur la grille des tarifs des services publics locaux jointe en annexe.
- Annuler et remplacer la délibération du 20 novembre 2023 prise pour le même objet.

↪ **711DL2023-015** **Budget commune de La Hague**
Décision modificative n° 2023.04

Par 52 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2023-04 du budget de la commune de La Hague.

↪ **711DL2023-016** **Budget annexe maison médicale de La Hague**
Décision modificative n° 2023-01

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2023-01 du budget annexe de la maison médicale de la Hague.

↪ **711DL2023-017** **Budget annexe campings de La Hague**
Décision modificative n° 2023-02

Par 59 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la décision modificative n° 2023-02 du budget annexe campings de La Hague.

↪ **14DL2023-025** **Adjudication mobil home**

Par 61 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter l'offre de Mme CERISIER Rosa, pour un montant de 17 533 €, proposition la mieux-disante déposée dans le cadre de la procédure d'adjudication du mobil home.
- Autoriser le maire à finaliser la vente et à signer tous les actes nécessaires et utiles.

↪ **41DL2023-010** **Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat**
exceptionnelle

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon le barème suivant (*pour un agent à temps complet et à temps plein, ayant travaillé toute la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023*) :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime pouvoir d'achat	Montant plafond de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

- Autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, sachant que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 dans le respect des modalités définies ci-dessus.
- Prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

↳ **77DL2023-001** **Avance de frais pour des dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour leurs équipements spécifiques, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la ville.
- Inscrire les dépenses au chapitre 012 des dépenses du personnel.

↳ **41DL2023-011** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.

- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Inscrire les dépenses afférentes au chapitre 12 du budget.

↪ **83DL2023-003** **Approbation de règlement de voirie**

Par 61 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver le règlement de voirie et ses annexes,
- Autoriser madame le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

↪ **33DL2023-001** **Augmentation loyers suite préavis sur logements communaux**

Par 48 voix pour, 14 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder à l'augmentation des loyers comme suivants :
 - 7 Bis la Gouinerie – Digulleville = 776,30 € à compter du prochain bail ;
 - 5 B chemin de l'école – Branville Hague = 546,42 € à compter du prochain bail.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↪ **82DL2023-004** **Hébergement d'urgence**
Solution de remplacement
Centre de Secours

Par 62 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter un avenant n° 1 à la convention qui reprendra les éléments précités.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférentes.
- Faire établir les écritures entre budgets.

↪ **32DL2023-005** **Vente parcelle 041 AI 24 – zone d’activité Maison Georges -
Beaumont-Hague : modificatif**

Par 61 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Procéder à la cession de cette parcelle d’une superficie de 640 m² au prix de 10 €/m² à la SCI FAVET. Les frais notariés, de transfert et de bornage seront à la charge de l’acquéreur.
- Modifier la délibération n° 32DL2023-001 en conséquence.
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l’exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↪ **35DL2023-005** **Cahier des charges
Vente notariale interactive
Presbytères Auderville et Branville-Hague**

Par 58 voix pour, 3 abstentions et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Acter les critères de vente précités dans le cadre de la Vente Notariale Interactive.
- Autoriser madame le maire à procéder à la mise en vente des 2 biens sur la base des critères précités.
- Désigner l’étude Napoléon de Beaumont Hague pour la mise en vente par le biais d’une Vente Notariale par Internet et pour la rédaction de l’acte authentique. Tous les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l’acquéreur.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l’exécution de la présente délibération.

↪ **75DL2023-029** **Attribution des subventions 2024**

Par 59 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Acter le 1^{er} versement des subventions pour les 4 associations de la délégation affaires générales pour la campagne 2024 d’un montant total de 20 438.00€
- Donner tous pouvoirs à madame le maire pour l’exécution de la présente délibération.

↪ **89DL2023-008** **Manoir du Tourp**
Programmation et animations 2024

Par 60 voix pour, 1 voix contre et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prendre acte de tous les éléments.
- Autoriser madame le maire à signer toutes les conventions concernant la programmation et les animations 2024 prévues au Manoir du Tourp.
- Autoriser madame le maire à rechercher des subventions aux montants le plus élevé possible pour les projets présentés et à signer les documents le cas échéant.
- Autoriser madame le maire à rechercher d'éventuels mécènes culturels et à signer les conventions le cas échéant.

↪ **11DL2023-005** **Avenant n° 1 à la convention entre la commune de La Hague**
et l'office de tourisme du Cotentin pour la programmation et
la commercialisation de visites commentées sur les
patrimoines de La Hague

Par 46 voix pour, 14 voix contre, 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme de Cotentin et la commune de La Hague pour la programmation et la commercialisation de visites commentées sur les patrimoines de La Hague.
- Inscrire la dépense au budget 2024 à l'article 6574.

↪ **75DL2023-030** **Attribution de subventions aux associations culturelles**
2^{eme} campagne 2023

Par 57 voix pour et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser aux associations suivantes, au regard de ces critères et des dossiers qui nous ont été présentés, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 d'un montant total de 700 €.
- Verser aux associations, au regard de ces critères et des dossiers qui nous ont été présentés une subvention projet pour l'organisation de leurs manifestations au titre de l'exercice 2024 d'un montant total de 14 600 €.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023 sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2023-031** **Versement de subventions aux associations du territoire**

Par 49 voix pour, 2 abstentions et 12 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et des dossiers qui ont été présentés, aux associations, une subvention au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de 24 366 €.

M. SANSON quitte la séance à 20h32.

↪ **75DL2023-032** **Versement de subventions de projets aux associations du territoire**
Projets janvier à août 2024

Par 60 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations pour la réalisation de leur projet / action / manifestation d'un montant total de 25 346,19 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions et tout document y afférent.

↪ **75DL2023-033** **Versement de subventions de projets aux associations du territoire**
Projets SVA 2023

Par 59 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations pour la réalisation de leur projet / action / manifestation d'un montant total de 2 600 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions et tout document y afférent.

↪ **75DL2023-034** **Versement de subventions aux associations du territoire**
Fonctionnement année civile 2024

Par 59 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, aux associations sportives, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 d'un montant total de 238 851,43 €.

- Attribuer, au regard de ces critères et des dossiers qui ont été présentés, à l'association non sportive, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 d'un montant total de 4 000 €.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2024.
- Autoriser le maire à signer les conventions et tout document y afférant, le cas échéant.

↪ **75DL2023-035** **Versement de subventions aux associations du territoire**
Coupons loisirs

Par 55 voix pour et 7 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2023-2024 d'un montant total de 248,25 €.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Autoriser madame le maire à signer les conventions et tout document y afférant.

↪ **75DL2023-036** **Dispositif d'appui aux associations - Versement de subvention**
de fonctionnement aux associations du territoire -
développement durable

Par 58 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des critères en vigueur et du dossier qui a été présenté, à l'association de chasse citée ci-dessus, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 500 €.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2023.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2023-037** **Versement de subventions aux associations jeunesse**
périscolaire 2022/2023

Par 56 voix pour et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prévoir le versement du solde de la subvention périscolaire 2022-2023 avec la régularisation des mises à disposition,
- Autoriser le maire à signer les conventions, et tout document y afférant.

↪ **14DL2023-026** **Convention de mutualisation entre le Relais Petite Enfance et Famille Rurales dans le cadre de l'activité d'éveil corporel**

Par 60 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la convention de mutualisation entre le relais petite enfance de la commune de La Hague et l'association Familles Rurales dans le cadre de l'activité d'éveil corporel.
- Autoriser madame le maire, à signer la convention et tous actes y afférents.

↪ **14DL2023-027** **Convention pour la participation aux frais de transport des élèves scolarisés en primaire (écoles élémentaires et maternelles)**

Par 58 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération Le Cotentin,
- Verser la somme de 114 603,23 € pour la participation de la commune pour l'année 2023-2024,
- Procéder aux paiements des titres émis par la communauté de commune Le Cotentin à l'attention de la commune de La Hague pour la participation aux frais de transports scolaires pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

↪ **75DL2023-038** **Délibération « Participation financière de la commune en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves »**

Par 60 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler et de remplacer la délibération n° 75DL2022-027, avec l'intégralité du texte en annexe.

↪ **75DL2023-039** **Allocation de vétérance 2022 des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) de la commune de La Hague : modificatif**

Par 61 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Modifier et remplacer la délibération n° 75DL2023-027 du 3 octobre 2023 en fonction des nouveaux montants.

- Verser les montants relatifs à ces allocations retracées dans le tableau ci-dessus. Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites sur les crédits inscrits au budget 2023 en section de fonctionnement.
- Autoriser madame le maire à déposer et à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Madame MAHIER lève la séance à 20h50.

Le maire.
Manuela MAHIER.

